

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2604-04

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12+3 proc  
Votants : 15

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Marion RINQUIN – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Jessica DE SOUSA – Lucile RAVARY – Jean-Christophe RENE – Tiphaine DESHAYES SANCERNI – Ange DELLAVALLE – Laurent SCRIVA

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS

**Objet** : Affectation du résultat  
D'exploitation de l'exercice 2025  
COMMUNE

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M57 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au Compte Financier Unique (CFU) à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 – excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du CFU 2025, de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

REALISATION	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
		1 158 594.29	1 322 318.30	Résultat exercice 163 724.01
REPORT N-1	Report / FONCT.		659 545.90	Excédent antérieur reporté 659 545.90
TOTAL	Réalisation + reports	1 158 594.29	1 981 864.20	823 269.91

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du CFU comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 623 269.91 €  
- affectation en R1068 investissement 200 000.00 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2026 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 pour le budget Commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire,

Eliane CALDEI-VIDAL

Signé électroniquement par : Gérard BRANDA

Date de signature : 04/05/2026

Qualité : Maire

Gérard BRANDA